

Procès-verbal n° 09
Commune de Grézieu-la-Varenne
2014

Séance du 12 Décembre 2014



DECEMBRE 2014



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 12 Décembre 2014 - n° 09

CONVOCATION en date du trois décembre deux mille quatorze, adressée à chaque Conseiller pour la tenue de la session qui aura lieu le douze décembre deux mille quatorze.

L'an deux mille quatorze, le douze décembre, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire, en suite de la convocation du trois décembre deux mille quatorze.

PRÉSENTS :

Bernard ROMIER	MAIRE
Claudine ROCHE	ADJOINTE
Laurent FOUGEROUX	ADJOINT
Christian JULLIEN	ADJOINT
Monia FAYOLLE	ADJOINTE
Jacques FORAT	ADJOINT
Jean-Luc DUVILLARD	ADJOINT
Emilie SOLLIER	ADJOINTE

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

BERTIN Eliane
BESSENAY Eric
BOULANGE Béatrice
BOUVET Patrick
CHAPPAZ Jean-Marc
GRATALOUP Pierre
MEUNIER Laurence
MEILHON Jacques
PERRIER Murielle
POUSSE Anne-Virginie
PRADAT Eric
RAMUS Bruno
SCARNA Mario
TORRES Renée
VARAGNAT Chantal

POUVOIRS :

M. Bernard GUY	donne pouvoir à Bruno RAMUS
M. Jean-Claude CORBIN	donne pouvoir à Pierre GRATALOUP
Mme Julie ROOSES	donne pouvoir à Bernard ROMIER
Mme Sophie MONTAGNIER	donne pouvoir à Laurent FOUGEROUX
Mme Stéfania FLORY	donne pouvoir à Christian JULLIEN
Mme Sylvie JERDON	donne pouvoir à Murielle PERRIER

Ordre du Jour du Conseil Municipal du 12 décembre 2014 - 20h45

Bernard Romier : Les pouvoirs :

M. Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à M. Pierre GRATALOUP, Mme Julie ROOSES donne pouvoir à M. Bernard ROMIER, Mme Sophie MONTAGNIER donne pouvoir à M. Laurent FOUGEROUX, Mme Stéfania FLORY donne pouvoir à M. Christian JULLIEN,

Mme Sylvie JERDON donne pouvoir à Mme Murielle PERRIER et pouvoir de M. Bernard GUY à M. Bruno RAMUS.

6 pouvoirs ce qui fait un quorum à 23.

1°- Election du secrétaire de séance

Bernard ROMIER : Qui est candidat ou candidate pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ?

Monsieur Pierre GRATALOUP se porte volontaire.

Pierre GRATALOUP est désigné secrétaire de séance. Il sera assisté d'Arminda et Audrey.

2°- Validation du procès-verbal du 24 octobre 2014

Bernard ROMIER : Je vous propose de valider le procès verbal du 24 octobre. Nous avons intégré les remarques faites par Eliane BERTIN.

Bernard ROMIER :

Nous procédons au vote :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 28

Approbation du Procès-verbal du 24 octobre 2014.

Bernard ROMIER : Nous passons donc au point N° 3 : Finances

3°- Finances :

a- Débat d'Orientation Budgétaire

Bernard ROMIER : Avant de passer la parole à Christian Jullien, je rappelle que nous l'avons présenté en commission générale finances lundi (20 octobre 2014).

Christian JULLIEN : Bonsoir, le débat d'orientation budgétaire pour les communes de + de 3500 habitants a un caractère obligatoire et doit être débattu en conseil municipal, il doit avoir lieu 2 mois avant le vote définitif du budget qui pour la commune de Grézieu la Varenne se déroulera le 30 janvier 2015. Il n'a pas un caractère décisionnel, je vous le rappelle, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'état puisse s'assurer du respect de la loi. Nous allons reprendre rapidement le contexte national. Je vais vous exposer le plus important. La croissance de la zone euro devrait rester faible en 2015 (proche de 0,8 % en moyenne annuelle). La consommation des ménages et l'investissement des entreprises ne devraient que faiblement augmenter. Au niveau français, nous avons une surprise sympathique, avec une croissance de 0.3 %.

Les ménages ont tendance à mettre de l'argent de côté et à dépenser un peu moins et la poursuite du chômage incite les français à la prudence. La croissance française devrait rester faible en 2015.

En France, le dérapage du déficit en 2014, 4,4 % du PIB contre 3,8 % prévu, le gouvernement a annoncé une quasi-stabilisation du déficit en 2015. Il sera en principe à 4,3 %, c'est ce qui est proposé et attendu. Ce plan repose sur un plan d'économies importantes en dépenses de l'ordre de 21 milliards et une très légère baisse des prélèvements obligatoires.

Du fait d'une prévision de croissance plus faible 0,5 % au lieu 1 % prévu par le gouvernement, nous anticipons un déficit légèrement supérieur pour 2015.

Le projet de loi de finances 2015, certains nous sont proches car ils concernent les communes, nous passons au bloc communal qui représente 2,071 milliards d'euros pour le bloc communal. Sur ce bloc communal, l'effort porte à 70 % sur les communes, il est en baisse de 1,450 milliard d'euros, évidemment sur la commune de Grézieu la Varenne, nous le verrons ensuite, cela va avoir une incidence particulière car il va y avoir une baisse.

Les dotations de fonctionnement s'élèvent à 36,558 milliards d'euros en 2015, soit un recul de 3,67 milliards d'euros sur un an. Cette baisse représente 1,91 % des ressources réelles de fonctionnement des collectivités territoriales en 2013. Cette baisse de 1.91 % reprenez le bien car après nous passerons à la commune de Grézieu-la-Varenne et nous verrons que ce taux est bien plus important.

Il y a eu des amendements récents, le 16 octobre et celui du 21 octobre qui est plutôt favorable à la commune de Grézieu la varenne. Ce sont les députés qui ont fixés à 0,9 % la progression des valeurs locatives en 2015 (contre 1,8 % en 2012 et 2013 et 0,9 % en 2014). Cette revalorisation qui représente l'inflation prévisionnelle corrigée pour 2015, correspond à une volonté de l'Assemblée Nationale d'éviter que les communes ne soient obligées d'augmenter les taux des impôts locaux. Ceci dit, nous concernant, nous nous apercevons qu'aujourd'hui en 2014, il n'y a pas beaucoup de résidences secondaires et nous avons estimés qu'il n'était pas nécessaire de majorer les résidences secondaires. Nous à Grézieu, nous avons la chance d'avoir sur la taxe d'habitation, des valeurs locatives importantes. Ce qui permet de faire des rentrées importantes.

On passe à la page 10, amendement adopté le 30 octobre, important pour la commune de Grézieu la varenne, les fameux rythmes scolaires. Il a été proposé une somme de 50 € par élève pour toutes les communes. Il semblerait que ces 50 € seront reportés pour 2016 voire peut être 2017.

Renée TORRES : et pour 2015 ?

Christian JULLIEN : 2015-2016 et 2017 peut être. Ces 50 € par élève, ce n'est pas suffisant et cela implique que Grézieu la Varenne aura une surcharge. Effectivement cela va nous coûter cher.

Bernard ROMIER : Pour compléter Christian, le fonds d'amorçage, il semblerait qu'il soit prolongé dans l'avenir.

Christian JULLIEN: Tout au long de ce mandat, nous nous appliquerons à respecter nos engagements politiques :

- Engagement à ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pendant le mandat,
- Un maintien des taux des trois impôts communaux que sont la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Page 12, nous reprenons les bases définitives 2014 actualisés à 0.9 % pour 2015. Vous voyez que la taxe d'habitation est la plus importante, la taxe foncière sur les propriétés bâties est la moins importante.

Ce sont des bases dynamiques qui s'expliquent par deux choses, par l'augmentation de la population et d'autre part, par des valeurs locatives nettes élevées.

Renée TORRES : la population nouvelle n'est pas comptée.

Bernard ROMIER : On a appliqué uniquement les 0.9 %.

Renée TORRES : Cela porte à confusion, parce qu'en bas c'est écrit population nouvelle. Cela vient en plus ?

Bernard ROMIER : Oui cela vient en plus.

Christian JULLIEN: Le taux de fiscalité directe 2014 sur le territoire de la CCVL. Il y a quand même quelques disparités, on s'aperçoit que Grézieu la Varenne n'est pas trop mal placé. C'est le second mandat, ou l'on n'augmente pas les taux néanmoins nous pouvons noter que Grézieu-la-Varenne a un taux relativement élevé. Cela s'explique pour une raison particulière, Grézieu la Varenne avant la taxe sur les entreprises, Grézieu la Varenne n'avait pas de zone d'activité cela explique la raison de ce taux élevé.

Eliane BERTIN : Grézieu la Varenne n'avait pas de taxe professionnelle, ce qui n'a pas eu d'incidence.

Christian JULLIEN : Comme nous n'avons pas beaucoup d'activités, nous avons des taux assez élevés. On arrive à les corriger. C'est vrai que si on regarde Brindas et Vaugneray.

Eliane BERTIN : La variation est très faible.

Christian JULLIEN : On s'améliore. Brindas a augmenté ses taux. Nous parvenons à corriger sans augmenter les taux.

Bernard ROMIER : Par rapport à Brindas et Vaugneray, nous avons des taux relativement élevés.

Eliane BERTIN : Comme toutes les communes qui n'avaient pas de taxe professionnelle. C'est une conséquence de l'historique. On est en train de supporter l'historique d'aujourd'hui.

Bernard ROMIER : Brindas et Vaugneray ont beaucoup augmenté.

Eliane BERTIN : Ce qui est normal, aujourd'hui le comparatif est faussé puisque c'est historique, ce qui fait la différence, c'est ce que je voulais souligner. De même, si je peux me permettre de t'interrompre, c'est dans l'augmentation du taux d'imposition, dans le joli tableau, qui est parfait, mais, qui prouve bien que malgré le maintien des taux d'imposition, la base d'imposition augmente naturellement et la part de population supplémentaire aussi. Ainsi cela nous permet de ne pas augmenter en 2015 le taux d'imposition. C'est une conséquence historique de la commune.

Christian JULLIEN : Page 14, notre engagement à bien gérer les finances de la commune de Grézieu-La-Varenne, tout en réalisant, poursuivant, aménageant, soutenant et développant des projets au service des administrés. Vous allez avoir en page 15, l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement. Les 2 courbes supérieures, bleu et rouge. Les produits de fonctionnement ont tendance à plafonner ; les charges de fonctionnement ont tendance à monter. Si on ne fait pas attention, si on ne fait pas de réelles économies à partir de ce mandat, nous allons arriver à un effet ciseau, c'est à dire que nos charges de fonctionnement vont être supérieures à nos produits de fonctionnement. Il est évident que nous allons nous engager à faire des économies, on ne va pas faire des coupes vives, mais jusqu'à présent, à Grézieu la Varenne, on peut le dire, on ne faisait à mon avis, assez d'économies. Certains adjoints ont déjà commencé à regarder de près pour faire des économies, on en parlera tout à l'heure. Sinon, notre capacité d'autofinancement, c'est notre courbe bleu violet, devrait en 2015 être en légère baisse. Alors je répète, nous avons la chance d'avoir des recettes fiscales dynamiques, malgré le maintien des taux, grâce à des bases dynamiques et à la revalorisation forfaitaire desdites bases par l'Etat, 0,9 % pour l'année 2015 et ce malgré une baisse des dotations de l'Etat.

Nous allons passer à la page 16, le fameux tableau d'évolution des dotations 2013-2014. Vous voyez que beaucoup de compensation de dotations sont en baisse excepté la dotation de solidarité rurale qui est en faible augmentation. Vous voyez bien que le total est à 697 283 € et en 2014 à 655 262 € soit 5.90 % en moins. Tout à l'heure je parlais de 1.91 % en moins à Grézieu-la-Varenne c'est 5.90 %.

Nous avons des dépenses en augmentation, absorption des politiques d'Etat, réforme des rythmes scolaires, accessibilité bâtiments et voirie, réforme des grilles statutaires du personnel, modification éclairage public, augmentation des fluides.

Bruno RAMUS : En complément à cette explication, quelle est l'incidence des derniers emprunts consentis par la municipalité sur cette augmentation de dépenses de fonctionnement ?

Christian JULLIEN : De quel emprunt s'agit-il ?

Bruno RAMUS : Ceux qui viennent d'être souscrits ?

Christian JULLIEN : De quelle année ?

Bruno RAMUS: 2014. Il n'y en a pas eu ?

Bernard ROMIER : Il n'y a pas eu d'emprunt. Le dernier date de 2009.

Renée TORRES : Nous en avons fait 2 au mandat précédent, un de 300 000 € et un de 500 000 €

Bernard ROMIER : en début de mandat. On a fait 800 000 € d'emprunt en 2008-2009. Nous n'avons pas refait d'emprunt, ce qui explique le désendettement de la commune.

Renée TORRES : Non seulement ça, mais également il y avait des emprunts qui s'arrêtaient.

Bernard ROMIER : Effectivement, des emprunts qui se terminaient et qui vont s'arrêter.

Christian JULLIEN : Pour expliquer le contexte, nous avons encore de nombreux emprunts qui sont encore en cours qui remontent à longtemps en arrière. Si on regarde en arrière, il y avait effectivement beaucoup plus d'emprunt que ces dernières années.

Nous baissons chaque année, mais il en reste encore beaucoup. Les mandats précédents il y avait des emprunts pratiquement toutes les années.

Eliane BERTIN: Cela dépend des années et des investissements. S'il y a des investissements, il y a des emprunts. S'il n'y a pas d'investissements, il n'y a pas d'emprunts

Bernard ROMIER : Nous avons comparé les mandats précédents, celui ou j'étais déjà maire et le précédent. A l'époque d'Yves HARTEMANN, sur un mandat, nous avons un investissement de l'ordre de 7,5 millions et le dernier, environ 7.8 millions.

Renée TORRES : Mais le dernier, il y a eu une recette exceptionnelle.

Eliane BERTIN: Oui il y a eu une recette exceptionnelle effectivement.

Bernard ROMIER : Il n'y a pas uniquement les emprunts. Mais les emprunts ne sont pas forcément obligatoires et ne nous empêche pas d'investir.

Eliane BERTIN: Si tu as les capacités d'autofinancement.

Bernard ROMIER : Nous pouvions faire un emprunt de 500 000 € par an donc on va dire un million tous les 2 ans et si nous faisons cela, nous serions au niveau d'endettement de 2012.

Eliane BERTIN: ce qui paraît logique, tu confirmes mes propos.

Christian JULLIEN : page 17, vous avez des tableaux qui reprennent l'évolution de ces dépenses d'investissements de 2008 à 2015 (en estimation), nous allons donner des explications sur l'évolution de ces dépenses d'investissements.

2008, le montant est assez important par rapport aux 3 années suivantes. Une explication : c'est la première année, la fin du mandat précédent ou l'on continue d'avoir des montants assez élevés. Ensuite, 2009-2010-2011 l'équipe, pendant les 3 ans a eu des dépenses d'investissements importants, c'était en préparation.

A partir de 2012-2013-2014, nous nous apercevons que les investissements augmentent, après avoir été étudiés, ils sont passés à la réalité. En 2015, nous arrivons sur une période un peu moins importante, comme en 2009, car nous sommes en phase de préparation aux prochains investissements. Ensuite, page 18, l'encours de la dette. On s'aperçoit que pour l'instant, nous ne sommes pas trop mal placés. Depuis 2008 jusqu'à 2015 et 2016 en estimation, l'encours de la dette est en baisse. Ce qui permettra à la commune de Grézieu-la-Varenne, de pouvoir recourir à l'emprunt car son taux d'endettement est en dessous de sa strate démographique : pour l'année 2013, c'était 98 € par habitant contre 112 € pour les communes de même strate. Nous sommes donc plutôt bien placés.

Bernard ROMIER : Nous parlions tout à l'heure, par rapport aux emprunts, en 2008, on était à un taux d'endettement par habitant de l'ordre de 850 € et en 2015, je pense qu'on va être à hauteur de 300 €. Christian disait « ce sont des perspectives », oui et non, parce qu'en 2015, nous n'allons pas emprunter donc s'il y a un emprunt à faire, il sera réalisé sur le budget 2016 donc les remboursements des prêts devraient reprendre à partir de 2017. Donc ce sont des chiffres réels, pas des perspectives. En 2016, nous serons à 300 € par habitant.

Eliane BERTIN: C'est quand même de la prospective car c'est dans le futur. On verra quand le chiffre sera réel, il sera confirmé mais c'est quand même de la prospective

Bernard ROMIER : Concernant le budget 2015, sauf grosse surprise, nous ne ferons pas d'emprunt. Il n'y aura un emprunt certainement qu'en 2016.

Eliane BERTIN: Oui, mais c'est de la prospective. Ou alors tu t'engages qu'en 2016, le montant soit à l'euro près, sur le compte administratif, c'est bien de l'estimation.

Bernard ROMIER : C'est un ordre de grandeur.

Eliane BERTIN : donc c'est bien de l'estimation.

Christian JULLIEN : Page 19, capacité de désendettement, ratio de KOPFLER, c'est un financier. La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure

le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Il permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette. Une collectivité qui a une capacité de désendettement de 9 ans paraît en bonne situation financière.

Concernant la commune de Grézieu-La-Varenne pour l'année 2015 sa capacité de désendettement serait de 2,19 ans.

Eliane BERTIN : Monsieur le Maire va nous dire pour 2014- 2015 et 2016 de combien elle va être.

Christian JULLIEN : Eliane suit. Merci Eliane. Donc de 2,19 ans, après effectivement vous allez voir elle remonte. Vous allez voir, on s'aperçoit sur le tableau qu'en 2009, on est sur 5 presque 6 ans, 2010 on est à 4.73 ans, 2011 on est à un peu plus de 3 années et 2012 à 3 années.

Bernard ROMIER : Je rappelle que, si on empruntait 1 million tous les 2 ans on reviendrait au taux de 2012 donc environ 3 années.

Christian JULLIEN : 3 années c'est correct. Nos projets de mandats 2015-2020, Nos objectifs sont de permettre la réussite scolaire de nos enfants et l'épanouissement de notre jeunesse :

Engagement de réaliser un nouveau groupe scolaire maternelle, modulable, de 8 classes en début de mandat en remplacement des préfabriqués datant de 1954. Il intégrera une salle de restauration dédiée aux enfants de maternelle.

Bernard ROMIER : En début de mandat, vous verrez au budget 2015, on commencera les études donc effectivement le projet sera engagé en 2015.

Christian JULLIEN: une réflexion est engagée sur la mise en place d'une dépose minute pour l'école élémentaire.

Bernard ROMIER: Là aussi, j'ouvre une parenthèse, la CCVL a fait faire une étude globale sur le secteur qui va de la pharmacie jusqu'à la rue qui descend la rue des écoles. Dans leur mission, ils avaient également intégré ce type de réflexion au sens large. Le rendu des études sera fait d'ici quelques jours

Mario SCARNA : La semaine prochaine.

Bruno RAMUS : Une étude de quoi ?

Bernard ROMIER : Une étude d'aménagement, autour de la pharmacie, au point de vue parking, au point de vue sens de circulation, au niveau dépose-minute, donc comment ils voient le fonctionnement de ce site avec les travaux à mettre en place.

Bruno RAMUS : ce qui serait intéressant, c'est que l'on puisse, nous, conseillers municipaux, municipalité de Grézieu la Varenne, donner notre point de vue.

Bernard ROMIER : On en parlera aussi. Ils vont nous remettre l'étude semaine prochaine. C'est pour l'analyse après on verra ce qu'il va en sortir.

Renée TORRES : Est-ce qu'ils intègrent la nouvelle école à la Morellière ? Parce que cela changera tout ? S'ils font un plan de circulation sans.

Bernard ROMIER : C'est un élément qui leur a été fourni.

Christian JULLIEN: Je continue pour nos enfants, développement d'espaces d'expressions pour les enfants de tous les âges skate Park, étude d'un city-Park, installation de jeux, développement du conseil municipal d'enfants, modernisation du restaurant scolaire, réalisation d'un annexe à la crèche) et redynamiser l'espace jeunes.

Bernard ROMIER : Le restaurant scolaire, ce sont des travaux qui vont être fait cet été sous la forme de self. C'est une demande des parents d'élèves. Et la crèche, nous l'avons évoqué, c'est une réalisation CCVL. C'est une création avec 16 places supplémentaires qui sera livrée au 1^{er} janvier 2016. Le self sera uniquement pour les élèves d'élémentaires, les enfants de maternelle seront servis à table.

Christian JULLIEN : Vivre ensemble à Grézieu-La-Varenne :

Continuer à soutenir les associations : subventions, logistique, mise à disposition de locaux, repas des bénévoles, journée des sports, forum, création d'un comité des classes,

Moderniser le site internet de la commune.

Bernard ROMIER : Je t'interromps, par exemple la journée des sports, la date est fixé au 31 mai 2015, le repas des bénévoles, nous allons voir.

Christian JULLIEN : Moderniser le site internet de la commune qui en a bien besoin, développer les rôles des correspondants de quartier, les correspondants de quartier se sont déjà réunis 2 fois cette année et il y a une réelle volonté avec Madame la première adjointe d'avancer sur ce sujet.

Claudine ROCHE : Nous comptons sur les correspondants de quartier pour nous faire remonter les remarques et les problèmes des quartiers.

Christian JULLIEN : Développer la communication et ses supports, ainsi que les manifestations locales. Par exemple le 8 décembre qui vient de se terminer. Grézieu Nature, la fête des voisins, c'est dans les quartiers et Inter/Val.

Ensuite, l'axe 4, Agir pour les seniors - Développer la solidarité et soutenir les plus fragiles
Désigner, au sein du conseil municipal, un élu en charge des personnes âgées, c'est Murielle Perrier. Poursuivre les actions du CCAS : aides personnalisées, portage des repas, goûter spectacle pour les + de 80 ans avec remise d'un colis de Noël, réception des bénévoles.

Bernard ROMIER : Il me semble qu'une assistante sociale va venir une fois par mois.

Christian JULLIEN : Développer les actions avec le SIPAG, réaliser une résidence pour personnes âgées autonomes conforme aux préconisations de la charte RHONE+ et un pôle médical dans le secteur de la halle, à proximité des services publics, des commerces et des transports.

Monia Fayolle : Nous avons un exemple avec Murielle, demain, les enfants du CME vont accompagner les bénévoles pour le portage des repas aux personnes âgées.

Christian JULLIEN : Développer les rencontres intergénérationnelles.

Bernard ROMIER : la permanence du SIPAG concerne les personnes de plus de 60 ans.

Christian Jullien : C'est aussi aller voir l'EPHAD à Grézieu-la-Varenne, ça se fera je pense avec les enfants.

Renée TORRES : c'est quoi l'EPHAD à Grézieu-la-Varenne ?

Christian JULLIEN : il est situé chemin des blanchisseurs.

Eliane BERTIN : C'est les Jardins d'Hestia.

Christian JULLIEN : Il y a également Charmanon. C'est un lieu de séjour pour personnes âgées.

Eliane BERTIN : Charmanon n'est pas un EPAHD.

Monia Fayolle : Des actions sont déjà engagées avec Charmanon, il y a par exemple les œufs de pâques; le 08 décembre.

Eliane BERTIN : Oui il y a eu souvent des actions, c'est à côté de l'école.

Christian JULLIEN : Axe 5, protéger, préserver notre environnement et améliorer notre cadre de vie. Il y a eu l'aménagement de la route de Bordeaux, ces travaux sont pratiquement terminés.

Poursuite de l'aménagement et de la sécurisation des voiries : chemin des mouilles, route du col de la Luère, quartier du Tupinier, rue Lucien Blanc, rue des Attignies, chemin du rat. Programmation des différents travaux d'entretien et d'aménagement de l'église.

Renée TORRES : Cela correspond à quoi les travaux d'aménagements, d'entretien de l'Eglise ?

Bernard ROMIER : par exemple la vitrine forte.

Claudine ROCHE: il s'agit de la restauration, du nettoyage de l'orgue. Le relevage de l'orgue.

Renée TORRES : à quoi correspond la valorisation du carillon ? Il y avait un budget qui avait été prévu pour les travaux de l'église. Et la valorisation du carillon c'est quoi ?

Bernard ROMIER : La valorisation c'est au point de vue touristique.

Claudine Roche : c'est une valorisation, en terme de communication, afin de le faire connaître.

Bernard ROMIER: c'est pour l'améliorer, il y a eu le nouveau clavier mais aussi de nouvelles cloches. Il y avait 29 cloches, il y en a 32 et d'autres devraient arriver.

Eliane BERTIN: Ce sera pour le budget 2016, parce que sur le budget 2015, sur lequel nous avons travaillé, il n'y a pas de chiffre en face.

Mario SCARNA : Dans ce cadre-là, nous parlons de projets de mandats 2015-2020.

Eliane BERTIN: D'accord, ce n'est pas pour 2015. Parce que pour 2015, il n'y a pas de chiffre.

Bernard ROMIER : plusieurs points ont été balayés, certains ont été réalisés en 2014.

Bruno RAMUS : En revanche, pour avoir un bon éclairage sur ce chapitre là, il serait intéressant de faire apparaître le distinguo entre « supporté » par la CCVL et « supporté » par la commune sur certains de ces investissements.

Notamment, je pense aux dispositions de covoiturage, des choses comme ça, il y a des choses qui sont supportées par la CCVL donc ce qui est intéressant c'est de voir la répartition au prorata.

Christian JULLIEN : En effet, cela peut être intéressant mais souvent c'est suscité par la commune. Tout ce qui se fait par la CCVL, sur la commune, c'est à la demande de la commune.

Bruno RAMUS : Oui, d'accord mais cela n'a pas un impact sur nos dépenses. Nous parlons d'orientations budgétaires, nous parlons bien d'orientations de notre commune.

Christian JULLIEN : Nous avons la chance d'avoir Mario Scarna qui peut nous répondre.

Mario SCARNA : Cela peut avoir un impact si nous faisons des aménagements au centre-bourg. L'aménagement du centre-bourg n'est pas pris en charge par la CCVL. La CCVL peut prendre en charge éventuellement les parkings hors zone centre-bourg. Elle donne une capacité de financement sur les voies secondaires selon nos kilomètres de voirie et la commune a, à sa charge, l'aménagement du centre bourg.

Bernard ROMIER : Pour répondre également à Bruno Ramus, la définition de centre-bourg est parfois un peu « nébuleuse » par exemple, la pharmacie ne fait pas partie du centre bourg.

Mario SCARNA : Ce sont les communes, qui à une époque, ont donné une limite de centre-bourg. Pour Grézieu ce qui a été donné c'est la rue Lucien Blanc.

Bruno RAMUS : Dit autrement il y a une certaine obsolescence. Il faudrait revoir un peu.

Mario SCARNA : Je pense que tel que nous sommes actuellement, c'est pas mal. C'est même bien.

Jacques MEILHON : Est-ce qu'il existe un document contractuel qui définit ces limites. Cela fait des années que j'entends parler du centre-bourg, cela fait plusieurs fois que je pose la question de savoir quelles sont les limites administratives du centre-bourg parce que c'est une limite de compétences.

Mario SCARNA : Oui, il existe. Chaque commune a ce plan avec les limites de centre-bourg.

Jacques MEILHON : J'ai cru comprendre que même Monsieur le Maire découvrait que la pharmacie ne faisait pas partie du centre-bourg.

Mario SCARNA Non, il y a une sorte d'incohérence, c'est ce que j'ai compris dans le texte de Monsieur le Maire.

Bernard ROMIER : Je sais bien que la pharmacie n'était pas en centre-bourg mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. Cela paraît un peu curieux vu, de l'extérieur, c'était dans ce sens-là. C'était pour préciser la notion de centre-bourg habituel, qui ne correspond pas forcément au centre-bourg administratif

Jacques MEILHON : Si, parce que c'est une réparation de compétences entre deux administrations donc c'est administratif. Je suppose qu'il y a un document qui le confirme.

Mario SCARNA : oui il existe.

Bruno Ramus : Sous le même vocable, il y a un périmètre différent, cela porte à confusion. Centre-bourg pour nous, commune, ce n'est pas le même périmètre.

Renée TORRES : Juste une chose, si la CCVL n'avait pas la crèche, donc cela veut dire compétence CCVL et si elle n'avait pas la construction en annexe de la pharmacie, je suis bien sûr qu'elle n'aurait pas fait d'étude autour de la pharmacie.

Mario SCARNA : je vais reprendre, car c'est moi qui suis à l'initiative de cela. La CCVL l'aurait faite, puisque cela fait partie des demandes de la commune. La commune peut faire la demande à la CCVL de faire une étude pour un parking, qui est une annexe de voirie sur différents éléments.

Eliane BERTIN : Même si ce n'est pas dans son espace.

Mario SCARNA : En dehors de l'espace centre-bourg.

Christian JULLIEN : Puisque nous parlons du centre-bourg, je reviens sur quelque chose qui est positif à mon sens. Cela concerne les réformes par l'assemblée nationale au niveau des centre-bourg et là je parle des réalisations que la commune va réaliser. Centre-bourg autour de la halle. Nous aurions des dotations supplémentaires.

Bernard ROMIER : En principe, je crois que l'Etat va dégager une enveloppe de 400 millions.

Jacques MEILHON : Pour Grézieu ?

Bernard ROMIER : Dans les projets que nous avons, ils correspondent relativement bien aux critères d'éligibilité. On pourrait peut-être avoir des aides de l'Etat, en étant très prudent. C'est hypothétique, en plus des aides du département.

Christian JULLIEN : Je continue sur l'axe 5, développement des modes de déplacement doux. Il s'agit de prolonger les pistes cyclables existantes, relancer le pédibus Carapattes, développement des déplacements pédestres et du covoiturage. Je rappelle pour le covoiturage, avec le département, nous avons mis un parking en place près de la salle des fêtes.

Bernard ROMIER : Il y a en a un également vers la piscine et un vers la salle des sports.

Christian JULLIEN : Ensuite, protéger, préserver notre environnement, poursuite de la rénovation du réseau eaux pluviales. Nous avons commencé, mais il y a encore beaucoup à faire sur 2015-2020 et peut-être encore après si nous n'avons pas fini. Programmation des travaux par rapport au bilan énergétique et mise en place d'ampoules basse consommation afin d'économiser l'énergie sur les

bâtiments publics, effectivement sur les bâtiments publiques mais également les lumières sur nos voiries. Les changements sont importants, nous avons beaucoup moins l'impression de lumière artificielle. Augmenter le nombre de jardins familiaux. Elimination progressive des traitements pesticides par les services municipaux. Poursuite de l'aménagement paysagé et du fleurissement de la commune. Poursuite de la réflexion sur le patrimoine des blanchisseurs en concertation avec la CCVL, c'est un point important.

Claudine ROCHE : hier, nous avons une séance plénière à la CCVL, il y a une enveloppe qui est prévue dans le budget de la culture pour le musée « Maison des Blanchisseurs » situé plutôt en fin de mandat.

Bernard ROMIER : C'est encore à négocier.

Christian JULLIEN : Ensuite achèvement de la réfection du chemin de ronde. Mise en valeur de la Halle. Ensuite l'axe 6, renforcer la sécurité des biens, des déplacements : Acquérir des radars pédagogiques et renforcer les contrôles radar mobile par la police municipale. Accroître les rondes de surveillance par les policiers municipaux. Poursuivre l'opération « vacances tranquillité » par la police municipale en partenariat avec la gendarmerie. Développer le réseau de pistes cyclables, nous l'avons évoqué. Pour le nouveau groupe scolaire, on fera en sorte qu'il y ait une liaison avec la voie verte et puis étudier pour faire en sorte que les personnes puissent se déplacer à pied. Cela commence par tout le monde. Si un jour, on pouvait voir moins de voiture à la sortie des écoles. Intégrer la notion de sécurité et d'environnement à chaque aménagement de voirie et de bâtiment. Créer un nouveau parking dans le cadre de l'annexe de la crèche.

AXE 7, permettre un développement harmonieux et durable en relation avec la CCVL. Nous avons la programmation l'étude pour la construction d'une salle polyvalente communale.

Renée TORRES : Est-ce que nous pouvons avoir une idée du quand, comment et combien sur cette ligne-là.

Bernard ROMIER: Nous allons le voir un peu plus loin dans le tableau des chiffres.

Renée TORRES: Parce que là, on énumère beaucoup de choses mais c'est quand même assez vague dans l'ensemble.

Bernard ROMIER: Si vous avez lu le tableau vous verrez qu'il y a 75 000 € qui sont prévus.

Renée TORRES : Oui j'ai vu le tableau mais tout n'est pas noté en termes de chiffres et de budget et d'échéances.

Christian JULLIEN : L'étude est programmée. Finaliser les 3 phases du projet de la halle avec aménagement d'un terrain de boules, de jeux d'enfants, d'un skate Park nouvelle génération et d'espaces verts. Mettre en place des rencontres régulières des élus avec les commerçants et artisans de la commune afin de mieux appréhender leurs souhaits ou demandes, je vais en parler un petit

peu. Au mois d'octobre, la commission vie économique a fait une soirée pour rencontrer les acteurs de la vie économique, nous avons lancé environ 200 invitations de la TPE à la grosse entreprise de Grézieu, nous avons rencontré une cinquantaine de personnes, soit 42 entreprises. Nous avons été assez étonnés car beaucoup ne se connaissaient pas. Cela a suscité le redémarrage de l'association des commerçants qui était sclérosée, qui n'avancait plus. Ils ont un peu suivi notre volonté de regrouper les pros de Grézieu-la-Varenne. Nous allons être des facilitateurs.

Bernard ROMIER: C'est intéressant car cela permet également des retombées, car l'idée de ces personnes est de mettre en place un marché. Ces personnes ont également souhaité participer au 8 décembre.

Christian JULLIEN : Ensuite, favoriser le développement du commerce de proximité. Mettre en place une signalétique efficace pour les commerçants et les artisans de la commune. Poursuivre la forte implication de notre commune au sein de la CCVL, dans les domaines de compétence de celle-ci : voiries, petite enfance, vie économique, culture, mise en réseau des bibliothèques.

Grézieu-la-Varenne a fait le choix d'adhérer au réseau des bibliothèques afin de permettre un plus grand choix de livres et autres à disposition des citoyens de Grézieu.

Ensuite nous arrivons page 29, nous avons une projection sur ce mandat 2015-2020, vous voyez toutes les cases ne sont pas remplies. Nous avons rempli quelques cases. Vous voyez nous parlons aménagement du secteur halle N°3 et N°1.

Jacques FORAT : L'aménagement de la halle, du secteur Halle, la tranche conditionnelle 3, c'est la tranche qui serait autour du nouveau pôle médical et résidence pour personnes âgées autonomes, qui comprendraient les parkings autour du bâtiment, les jardins d'enfants et le nouveau skate.

La tranche conditionnelle 2, c'est la tranche qui est à l'ouest de la halle, c'est la tranche où il y a les bâtiments techniques qui seront démolis et remplacés en 2015-2016 par un nouveau bâtiment qui sera sur la façade nord de la halle

Et la tranche conditionnelle 1, c'est l'espace compris entre le centre d'animation et la halle. Non compris le terrain de boules qui est dans la tranche conditionnelle 2.

Bernard ROMIER: Nous avons fournis en commission les plans de découpage des tranches.

Jacques FORAT : Les plans distribués ont évolué, puisque les plans datent des premières études. Selon les derniers plans officiels les tranches sont à peu près les mêmes. Sinon que dans la tranche 1, c'est la déviation de l'avenue Benoit Launay et l'aménagement entre le centre d'animation et la Halle. La tranche 2, c'est derrière la Halle c'est-à-dire les parkings et les jeux de boules. La tranche 3, c'est l'aménagement autour du futur pôle médical et personnes âgées qui comprend les parkings au nord et à l'ouest, et les jardins d'enfants dans le « L » des bâtiments et les jeux d'enfants au Sud des bâtiments ainsi que le nouveau skate-Park.

Jacques MEILHON: Ce sont les annuités qui me perturbent. Si j'ai bien compris dans la tranche conditionnelle 2, c'est celle où l'on abat le vieux local ?

Jacques FORAT : La tranche conditionnelle 2, oui c'est ça.

Jacques MEILHON : Donc il y a un petit problème, cela est prévu en 2018, et le local est prévu en 2015-2016.

Jacques FORAT : Oui, car pendant un certain temps, nous aurons le vieux local et les nouveaux locaux.

Jacques MEILHON: Pendant presque 2 ans.

Jacques FORAT: Oui. C'est pour répartir les coûts dans le mandat. Nous aurons le nouveau local et les vieux locaux qui seront démolis à partir de 2018.

Jacques MEILHON: On inverse donc les tranches telles qu'elles avaient été envisagées me semble-t-il. Cela ne me traumatise pas mais je voudrais être sûr d'avoir bien compris.

Bernard ROMIER: on inverse pour avoir toujours des parkings, on aura même plus de parkings à une époque.

Jacques MEILHON: Mais en même temps nous aurons le chantier au milieu du parking.

Jacques FORAT: Non, c'est indépendant. Autour du pôle médical il y aura des parkings.

Jacques MEILHON: Et le chantier du pôle médical ?

Jacques FORAT: Non car les parkings vont être fait après la construction du pôle médical.

Bruno RAMUS : J'ai une suggestion à vous faire, il y a visiblement des choses qui sont d'une limpidité remarquable pour ceux qui ont vécu les études et c'était le précédent mandat. Pardonnez-moi d'avoir la faiblesse de ne rien y comprendre, parce que moi quand on parle de la Halle, j'aimerais qu'un jour, on prenne le temps de nous expliquer parce que j'y perds un peu mon latin et je pense ne pas être le seul.

Bernard ROMIER : Ce qu'il faudra que l'on fasse quand le projet sera suffisamment avancé, c'est une commission générale et bien remettre les tranches conditionnelles 1-2 et 3. Expliquer pourquoi il y a des tranches à part, par exemple la tranche 3.

D'un point de vue chronologique il y a forcément le premier local stockage halle, le 2^{ème} c'est la tranche conditionnelle 2.

Renée TORRES : Ce n'est pas ce qu'il vient de dire. C'est la 3.

Bernard ROMIER : On devrait les rebaptiser et les remettre dans l'ordre.

Eliane BERTIN : A l'époque, nous n'avions pas définis ce que l'on faisait en premier.

Bernard ROMIER : On fera une commission générale plus précise avec des plans à jour.

Renée TORRES : Parce que là, si vous commencez les parkings le long de la route du col de la Luère, cela veut dire qu'en 2016 le bâtiment est construit. En 2016, il y a déjà une somme.

Bernard ROMIER : Les travaux débiteront en 2016.

Renée TORRES: quels travaux ?

Bernard ROMIER : des parkings.

Renée TORRES : Donc, cela veut dire que les bâtiments seront construits. Donc en 2015, il faut qu'ils soient construits.

Bernard ROMIER : La ligne peut être décalée. C'est une prospective, c'est relativement fiable sur 2-3 ans. C'est pour voir où on va. Une prospective sur 6 ans c'est dur à savoir avec les éléments qui vont arriver. Après je rejoins Eliane, ça dépend de paramètres.

Eliane BERTIN : 2015, c'est aujourd'hui. Et 2015, il n'y a pas de commencement de la construction du bâtiment. Donc on fait le futur mais pas le présent.

Bernard ROMIER : en 2016, on pense que les travaux seront suffisamment avancés pour que l'on puisse faire les parkings.

Christian JULLIEN : Pour 260 000 €, cela concerne l'environnement, chemin de ronde, chemin de l'hippodrome, voirie parking pharmacie.

Pour 2020 les études de la salle polyvalente pour 75 000 €.

Ensuite accessibilité bâtiments, on a essayé d'étaler dans le temps en 2015, 15 000 €, 50 000 € en 2016 et 50 000 € en 2017.

Ensuite, vous avez le réseau d'eaux pluviales, vous voyez qu'il y a des sommes importantes, 60 000 € pour 2015, 50 000 € pour 2016, 50 000 € pour 2016 et la même somme également pour 2017-2018-2019 et 2020. Vous voyez que sur ce mandat, c'est important mais c'est une obligation.

Entretien du patrimoine, un montant de 500 000 € pour 2015. 200 000 € pour 2016 également pour 2017,2018-2019 et 2020.

On arrive à un total de 1 367 000 € pour 2015, sur 2016 même montant. En 2017 nous montant en puissance puisque nous sommes à 2 980 000 €, en 2018, on est à 500 000 €, 2019 à 1 500 000 € et 2020 325 000 €. Cela peut évoluer un petit peu, ce n'est qu'une perspective.

Bernard ROMIER : Au point de vue des travaux du pôle médical, le permis de construire a été accordé ce lundi. Je l'ai signé lundi, donc il a été transmis mardi. Autre information, les chiffres sont des prix TTC, et les subventions sont hors taxes.

Pour information, au sujet du contrat pluriannuel, vendredi, j'étais invité avec les maires du nouveau Rhône, j'ai rencontré Mr Mercier et Mme Chuzeville qui nous expliquaient que le département aidait les communes. Eux souhaitaient poursuivre à la même hauteur, mais, que ni l'un ni l'autre ne se représentant, ils ne pouvaient pas s'engager. Nous verrons au mois de mars. C'est important les chiffres. On arrive à 8 millions TTC, avec la TVA on va récupérer environ 1,3 millions, si on estime les aides environ à 700 000 €, on arrive à emprunter à 500 000 € par an donc on retomber à 1 millions tous les 2 ans.

Renée TORRES: L'école maternelle je vois 80 000 € sur 500 000 €

Bernard ROMIER : C'est hors taxes

Renée TORRES: L'école maternelle, elle a des subventions en principe pour tout ce qui est annexe scolaire, mais pour les classes ne sont pas subventionnées par le conseil général.

Bernard ROMIER ; Si, je ne sais pas si tu te rappelles, nous avons débattu du contrat pluriannuel 2008-2014. Nous avons signé un avenant, et on a repris pour 2015, en attendant, il a été pris en compte 1 500 000 sur lequel on a l'assurance d'avoir 20 % et donc les subventions de la fin du contrat.

Renée TORRES : Mais le Conseil général donne des subventions pour ce qui est scolaire ? C'est nouveau.

Bernard ROMIER : C'est un projet du contrat validé par le Département.

Christian JULLIEN : Page 30. Pour l'année 2015, et compte tenu de l'évolution attendue des bases d'imposition (sus visée (évolution physique, par le biais de l'augmentation de la population et de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales soit, 0,9 % pour 2015, comme en 2014, contre 1,8 % en 2013 et 2012, contre 0,8 % en 2011 et 1,2 % en 2010), la municipalité, cette année encore, pour la 10^{ème} année consécutive depuis 2004, propose le maintien des taux d'impositions locaux soit :

- Taxe Habitation : 11,90 %
- Taxe Foncière : 19 %
- Taxe Foncière non bâtis: 51,20 %

Bernard ROMIER : Sachant que lors du débat d'orientation budgétaire, les taux ne sont pas votés. Ils le seront au vote du budget, le 30 janvier 2015.

Christian JULLIEN : Les choix en matière de dépenses de fonctionnement

Tout en poursuivant les efforts de rigueur de la gestion communale et en maintenant un service public de qualité, les dépenses de fonctionnement proposées au budget primitif 2015 devront tenir compte :

Mise en application de la Charte zéro pesticide, le soutien aux associations sera également poursuivi aussi bien par le biais d'avantages pécuniaires que d'avantages en nature avec la mise à disposition de locaux communaux, Sports en Fête, Mise en place d'un réseau de médiathèques intercommunales, développement des nouveaux rythmes scolaires, instruction des autorisations d'urbanisme par le SOL depuis la loi ALUR (+ 6 000 € à la charge de la commune).

Mario SCARNA : les autorisations d'urbanisme seront instruites par le SOL. Avant, c'était du ressort de l'Etat. L'Etat a décidé de se désengager et nous met à disposition son personnel jusqu'au mois de mars 2015. Ce personnel est actuellement mis à disposition du syndicat de l'ouest lyonnais. Ce coût sera pris en charge par la CCVL pour 1/3 et pour les communes pour 2/3. Il a été calculé en moyenne un certain nombre d'actes réalisés. Notre participation sera de 6000 € par an. Voici un exemple de mutualisation. Mise à disposition des locaux par le Conseil Général.

Claudine ROCHE : Nous pourrions dire quelques mots sur la mise en place du réseau médiathèque intercommunale. Nous avons budgété 3000 € environ en fonction de l'emploi qui serait créé concernant l'animation de ce réseau parce qu'il faut une personne qui pilote. Nous rejoindrait St Genis les Ollières, Marcy l'Etoile et peut être Charbonnières. Cela permettrait une offre de lecture plus importante, une offre plus riche, une meilleure gestion des titres, des fonds. C'est un réseau qui est en train de naître après des débuts difficiles. La vitesse de croisière devrait être atteinte d'ici quelques semaines.

Mario SCARNA : Encore un exemple de mutualisation. Là aussi, la CCVL, prendrait en charge une certaine partie du recrutement. Il faudra prévoir le logiciel e-paprika.

Chantal VARAGNAT : Si ces réseaux ont vu le jour, c'est aussi parce que le département se désengageait. C'est pour cela, que nous avons été obligés de mettre quelque chose en place, ce n'est pas vraiment une création, c'est parce que le département se désengageait. La deuxième chose, c'est qu'après la difficulté de lancement de l'année dernière, c'est-à-dire que le réseau a été lancé sans préparation. C'est bien si on a des communes de tailles à peu près similaires plutôt que de lancer un projet avec 15 communes qui n'avaient rien en commun.

Laurence MEUNIER : Combien de communes participeraient ?

Claudine ROCHE : Cela n'est pas encore définitif.

Mario SCARNA : Il y aurait environ 6 communes de la CCVL et au maximum 3 communes de la communauté urbaine.

Bernard ROMIER : Pollionnay est très hésitant, Vaugneray serait partant, Grézieu, Messimy et Thurins. Et Brindas indécis.

Claudine ROCHE : C'est vrai que le recul du département a favorisé la naissance de ce réseau. J'ai été impressionnée par la bibliothécaire de St Genis les Ollières qui était enthousiaste et volontaire. Une fois lancé, nous aurons tous à y gagner, à espérer.

Bernard ROMIER : Encore un complément, pour la commune cela fera 3000 € mais, en contrepartie, il y aura à terme, un gain d'achat de matériel, cela nous permettra une opération blanche.

Bruno RAMUS : Tu as évoqué en début de présentation qu'il n'y avait pas assez d'économies sur le fonctionnement. Nous travaillons les perspectives du budget primitif 2015, on a une ligne sur le choix en matière de dépenses de fonctionnement, mais je ne vois rien en matière d'économies de fonctionnement.

Christian JULLIEN : Nous le verrons plus tard. Il y aura quelque chose de concret sur des économies possibles au niveau des sports. C'est un exemple intéressant, il y en aura d'autres à venir.

Bernard ROMIER : On a eu une commission personnel et je pense que dans la gestion de fonctionnement, il pourra y avoir des économies de faites. Je pense qu'il faudra être très vigilant sur tout ce qui est fluides, j'ai l'impression qu'il y a pas mal de gaspillage, tout ce qui est fourniture, j'ai l'impression, à vérifier, le nombre de photocopies cela progresse rapidement. Energie bâtiments, il y a beaucoup de gaspillage à mon avis. Il y a une réflexion à avoir et puis peut-être travailler différemment. Cela est en train d'être étudié en commission personnel.

Bruno RAMUS : Merci pour la réponse, mais je crois qu'il est choquant de voir le choix en matière dépenses de fonctionnement et puis d'entendre dire en préambule que nous en faisons pas assez d'économies et de ne pas voir de choix en matière d'économies.

Cela aurait été intéressant d'avoir des devis.

Bernard ROMIER : Oui mais là c'est le débat d'orientation budgétaire.

Bruno Ramus et Renée Torres : Oui justement c'est tout le débat.

Bernard ROMIER : Les économies, j'ai préconisé, dans la lettre de cadrage, c'est que le budget de 2015 corresponde à une évolution à 0 % par rapport au compte administratif 2014. C'est-à-dire qu'on n'inscrit pas plus au budget que ce qui a été dépensé en 2014.

Bruno RAMUS : Cela aurait été bien de l'écrire.

Bernard ROMIER : Pour l'instant c'est la tendance, il y en a encore beaucoup de paramètres. Grézieu-la-Varenne grandit, on a de la population en plus, donc nous allons avoir une classe en plus donc cela va forcément chiffrer.

Bruno RAMUS : Il est clair que le discours consiste à dire qu'il y a une tendance qui nous donne quelques indicateurs qui vont vers une hausse de certains postes de dépenses de fonctionnement alors qu'il faut faire des économies, déjà pour arriver à zéro, enfin à progression zéro. Et toute la subtilité elle est là, enfin de mon point de vue.

Christian JULLIEN : Il y a peut-être un exemple concret, par rapport aux écoles, avant on avait besoin de quelque chose, on payait. Maintenant, on ira peut-être demander un petit plus pourquoi la raison exacte.

Eliane BERTIN : Je ne suis pas sûre que la commission école travaillait comme cela.

Jacques MEILHON : Je trouvais que l'objectif de fixer le maintien des dépenses de fonctionnement à zéro était un bel objectif. Pour une fois, moi qui réclamais tous les ans qu'il y ait un objectif, je suis ravi qu'il y en ait un et je regrette qu'il n'ait pas été inscrit dans vos orientations car c'est le cœur même d'un débat. C'est une très belle idée à débattre. S'agissant des développements des nouveaux rythmes scolaires, qu'entend-on par développement par rapport à ce qui existe déjà ? Et qu'est-ce que cela représente en coûts ?

Monia FAYOLLE : nous sommes en perpétuel développement sur les rythmes scolaires. On a démarré les TAP sur le premier cycle uniquement avec notre personnel, dès le 2^{ème} cycle on a rajouté des activités avec des bénévoles et des intervenants extérieurs et on va continuer dans la même logique. On est en train de s'adapter. On va aussi étudier voir si nous pouvons améliorer.

Renée TORRES : Moi ce qui me gêne un peu, c'est à l'ordre du jour c'était écrit Débat d'orientation budgétaire en vue du vote du budget du 30 janvier. On a essentiellement parlé du plan de mandat et dans ce plan de mandat c'est plutôt un programme de campagne puisque vous avez repris votre programme de campagne. Dans un plan de mandat, moi je ne vois pas, pourquoi figure l'opération vacances tranquilles, ce n'est pas dans le plan de mandat. Je ne vois pas l'utilité. Egalement développer le rôle de correspondant de quartier, ça apportera certainement quelque chose. On vient juste à l'instant de parler du débat d'orientation budgétaire en matière de fonctionnement. J'allais faire la même remarque que Bruno, tu as dit en commission générale ou commission finances que ton budget 2015 aurait pas d'augmentation par rapport au compte administratif 2014. Là il y a des soutiens aux associations, la mise en place de la médiathèque, le développement des nouveaux rythmes scolaires, donc on a déjà 6 000 € pour l'urbanisme, ce sont des frais en plus, en face j'aimerais savoir ou vous faites des économies.

Bernard ROMIER : J'ai déjà répondu.

Renée TORRES : Oui c'est là le débat d'orientation budgétaire, ça aurait du être noté. Là où nous allons chercher les économies.

Bernard ROMIER : Ce n'est pas encore finalisé, c'est au vote du budget.

Renée TORRES : Si ce n'est pas finalisé, alors vous vous engagez à faire des améliorations sans être sûr d'avoir les financements. Je reprends également votre tableau, on l'a vu déjà tout à l'heure, quand on demande un petit peu des explications sur 2015-2016-2017, à la limite vous n'êtes même pas d'accord.

Bernard ROMIER : C'est uniquement l'appellation.

Renée TORRES : Pour moi le débat d'orientation budgétaire, il se positionne uniquement sur l'année 2015. D'ailleurs dans ce document effectivement, il y a des choses qui font partir du DOB et d'autres excusez-moi mais je n'ai pas vu le DOB. Il y a beaucoup de feuilles, au départ je suis d'accord.

La restructuration du restaurant scolaire, en face je n'ai pas de chiffre, je ne le retrouve pas non plus sur le tableau. Donc en principe les grosses opérations que l'on va faire cette année.

Bernard ROMIER : Ce n'est pas le vote du budget.

Renée TORRES : C'est le DOB, on annonce quand même les grosses opérations. Les grosses opérations c'en est bien une ça ? De plus démarrer l'école maternelle, il y a 500 000 €, donc ça veut dire que dès l'instant où on a débité les 500 000 € que l'opération va se continuer sur plusieurs années. Il faudrait avoir une prospective financière, on en a parlé tout à l'heure alors qu'il n'y a rien sur le dossier. Ensuite, étudier le local de stockage de la halle, il est sur le tableau. Renouvellement du parc automobile, les gens qui n'ont pas assisté à la commission finances, c'est la première fois qu'ils en entendent parler. Ce sont des grosses opérations, des gros investissements, vous pourriez mettre à peu près la somme. Des opérations sont listées il y en a beaucoup trop. Ce sont les grosses opérations. Comment vous faites, vous avez un total de 1 367 000 €, on devrait le retrouver. C'est ça un débat d'orientation budgétaire.

Bernard ROMIER : Je vous propose de reprendre la page 2 : Le débat d'orientation budgétaire (DOB) se tient avant le vote du budget et a pour objet de débattre des grandes tendances du budget futur, des grands choix à venir, tout en faisant le bilan du budget passé, ce qui permet d'évaluer la santé financière de la collectivité.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités locales rappelle que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés,

Donc c'est bien normal de faire apparaître le plan de mandat.

Renée TORRES : Non je ne suis pas d'accord, on pouvait faire un petit peu de ce vous vouliez faire pour les 6 ans mais le DOB, c'est pour l'année 2015, du budget 2015.

Eliane BERTIN : La prospective financière on l'aura pour le vote du budget, pas avant ?

Bernard ROMIER : La prospective financière si on l'a fait sérieusement, il nous faut les subventions.

Eliane BERTIN : Vous faites dans le futur jusqu'à 2016, on peut estimer, se projeter j'aurais aimé qu'on puisse avoir globalement l'ensemble du budget. Cela aurait été intéressant de voir l'avenir. La prospective financière sur le mandat elle était assez liée au débat de ce soir.

Bernard ROMIER : Ca m'embête de faire une prospective financière sans avoir la certitude des subventions.

Bruno RAMUS : Vous pouvez très bien faire une prospective avec une hypothèse maximaliste et une hypothèse minimaliste.

Eliane BERTIN : Tu fais trois hypothèses, mini, moyenne, maxi. Pour avoir un ordre de grandeur, c'est un élément intéressant pour une décision et dans un débat.

Christian JULLIEN : Les orientations en matière de dépenses d'investissement: Le budget 2015 s'inscrit comme un budget de gestion patrimoniale et de mise en place de nouveaux projets.

Poursuite de la restructuration du restaurant scolaire, débiter la création du futur bâtiment maternelle, étudier le local de stockage de la Halle, renouvellement du parc automobile, création d'un nouveau site internet, mise en accessibilité des bâtiments publics, amélioration des bâtiments publics et des voiries publiques, notamment des réseaux d'eaux pluviales, création de 2 lots de jardins familiaux, création d'une nouvelle piste cyclable, chemin de l'Hippodrome, création d'une nouvelle signalétique.

Bernard ROMIER : Donc là, c'est un bien le DOB.

Renée TORRES : Sur ces 3 dernières pages, je suis totalement d'accord.

Mario SCARNA: Mais avant c'était le 2015-2020. Projet de mandat 2015-2020.

Renée TORRES : Mais on est au DOB.

Mario SCARNA: Vous avez le plan de mandat dans le DOB.

Jacques MEILHON : Dans la mesure où vous envisagez en 2015, le renouvellement du parc automobile. Si j'en comprends bien le sens, cela ne concerne pas qu'un seul véhicule et vous n'allez pas changer tous les véhicules en 2015. Je pense qu'il serait souhaitable et si vous êtes d'accord que cela figure au plan de mandat. Je suppose que cela va s'étaler sur plusieurs années, cela pourrait être indiqué au plan de mandat.

Bernard ROMIER : Non je ne pense pas.

Christian JULLIEN : Le plus urgent aujourd'hui, c'est le véhicule de la police qui est dans un état pitoyable. Bernard et moi tenons à remercier, l'ensemble des élus ainsi que les services municipaux pour leur implication.

Bernard ROMIER : Il faut voter qu'il y a eu un débat.

29 Voix Pour – 0 Voix Contre- 0 Voix Abstention

b- Reversement de la quote-part des tickets restaurants- DM N° 5

Bernard ROMIER : L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, comme vous le savez, il y a une attribution de chèque restaurant en faveur du personnel municipal. Valeur de 6,30 €.

Il s'avère que les tickets restaurants n'ont pas tous été utilisés et qu'il y a une somme de 196,22 € qui reviendra à la commune. A la demande du prestataire, il appartient à la commune de reverser ce montant au profit du comité d'entreprise.

Est-ce qu'il y a des questions ? On vous propose de voter le reversement de la quote-part des tickets restaurants 2013 au profit du personnel communal.

29 Voix Pour – 0 Voix Contre- 0 Voix Abstention

Renée TORRES : Il faudrait expliquer en quoi consiste les tickets restaurants, on me pose la question.

Bernard ROMIER : Il existe sur la commune une association du personnel loi 1901. La commune a délégué à l'association la mission d'agir pour son compte en matière d'actions sociales. Les tickets restaurants sont aussi appelés chèques déjeuner.

Eric PRADAT : C'est un mini CE.

c- Demande Modificative N°6

Christian JULLIEN : Suite à une modification d'imputation budgétaire demandée par Monsieur le Trésorier Municipal, le compte 74751 – participation du GFP (groupement à fiscalité propre) de rattachement, se retrouve débiteur de 10 753,28 €, ce qui est une anomalie bloquante lors de l'élaboration du compte de gestion. Il s'agit d'un jeu d'écriture.

Il convient donc de régulariser cette situation par un mandat au compte 6718 et un titre au compte 74751, d'un montant de 10 753,28 € et d'inscrire les montants correspondants au budget primitif comme suit :

Fonctionnement dépenses :

6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion +10 753,28 €

Fonctionnement recettes :

74751 – Participation du GFP du rattachement + 10 753,28 €

Ce montant correspond à des contributions à des organismes dont nous sommes affiliés. Je rappelle que ce n'est qu'un jeu d'écritures comptables.

Vote :

29 Voix Pour - 0 Voix Contre - 0 Voix Abstention

d- Fiscalisation SAGYRC

Christian JULLIEN : Monsieur le Maire expose que les structures intercommunales, quelle que soit leur forme, n'ont pas de fiscalité propre. Elles ne peuvent donc pas voter les taux d'imposition locale et ne disposent d'aucun pouvoir d'exonération fiscale. Leurs ressources proviennent principalement des contributions financières des communes adhérentes, auxquelles il faut ajouter les concours financiers de l'État ainsi que d'autres recettes.

Les contributions financières des communes peuvent être budgétaires ou fiscalisées. Les contributions budgétaires sont des prélèvements effectués directement sur le budget de chaque commune qui sont ensuite reversés au groupement intercommunal. Les contributions fiscalisées sont des prélèvements additionnels effectués sur les contribuables locaux qui acquittent, en plus des impositions communales, départementales et régionales, une contribution au profit de leur groupement intercommunal.

Chaque année, nous sommes appelés à voter, Monsieur le Maire propose de fiscaliser la participation de la commune de Grézieu-la- Varenne au SAGYRC pour l'année 2015.

Pour l'année 2015, la part provisoire de contribution aux charges du SAGYRC s'élève à 18 813,65 €.

Bernard ROMIER : Et c'est le seul syndicat qui est fiscalisé.

Jacques MEILHON : C'est la question que j'allais poser, nous n'avons pas budgétisé tous les autres justement ? Quel est l'intérêt de ne fiscaliser que celui-là ?

Bernard ROMIER : C'est une tradition à Grézieu. Il me semble que c'est en raison des montants de travaux qui sont très variables d'une année sur l'autre.

Jacques MEILHON : Si nous voulons que chaque contribuable ait connaissance de ce qu'il finance en intercommunal et là ça a un intérêt mais à ce moment-là il faut le faire pour tous les syndicats. Soit ce n'est pas l'objectif recherché mais je ne vois pas quel est l'intérêt que seul celui-là bénéficie d'une fiscalisation et soit perceptible par chaque contribuable qui voit bien la part qui va au SAGYRC, alors que pour les autres il ne voit rien.

Christian JULLIEN : Alors je pense que vu le montant, c'est un peu normal. Le montant n'est pas élevé. Les montants SIAVHY, SIDESOL sont bien plus importants.

Renée Torres et Bruno Ramus : Ils sont de combien ?

Christian JULLIEN : Je ne sais pas exactement, je n'ai pas les montants.

Bernard ROMIER : La fiscalisation du SAGYRC est due au fait que les sommes étaient variables d'une année à l'autre.

Jean-Luc DUVILLARD : A l'époque chaque commune était à part égale. Maintenant le SAGYRC est un syndicat à la carte ou chaque commune cotise en prévision des travaux.

Eric PRADAT : Il y a une vingtaine de communes au SAGYRC et cela devrait changer l'année prochaine avec la métropole. Les 2/3 des communes sont fiscalisées.

Bernard ROMIER : Si nous ne délibérons pas sous 40 jours, nous aurions été automatiquement fiscalisés. Je vous propose de fiscaliser pour le SAGYRC la somme de 18 813,65 €.

Vote :

28 Voix Pour – 1 Voix Contre- 0 Voix Abstention

e- Tarification location Gymnase Eugène Catalan

Christian JULLIEN : Dans la présentation d'Emilie, vous allez voir que nous allons pouvoir faire des économies.

Renée TORRES : Est-ce que nous avons une approche du montant que ça va générer ?

Emilie SOLLIER : Actuellement la commune met à disposition gratuitement le gymnase aux associations de Grézieu, mais aux associations hors Grézieu, hors CCVL. Fort de ce constat, la commission sport s'est réunie et est d'accord sur le fait de louer le gymnase et sur une tarification horaire de location.

Nous avons établis la tarification sur plusieurs critères. Nous sommes allés voir dans les communes avoisinantes, les consommations du gymnase (fluides, électricité, gaz, eau) et les travaux de réfection à venir. La commission sport nous nous sommes mis d'accord sur une tarification :

Etablissement scolaire hors Grézieu-la-Varenne	15 € / heure
Associations CCVL	19 € / heure

Associations hors CCVL	23 € / heure
------------------------	--------------

A cette tarification s'ajoute également une caution de 500 € dans le but de responsabiliser les associations qui loueront le gymnase. Nous sommes donc obligés de revoir le règlement intérieur.

Est joint le règlement intérieur où vous trouverez, la caution, les tarifs, les pénalités, les conventions.

Nous sommes la seule commune à ne pas louer notre gymnase.

Un exemple concret : la MFR qui nous loue 6 matinées à 15 € de l'heure ça nous rapporterait 150 €.

Bernard ROMIER : Et puis il semblerait que depuis que c'est payant, il y en a qui arrête.

Eric PRADAT : Les tarifs ne sont –ils pas excessifs ?

Emilie SOLLIER : A Brindas, la salle se loue 14 € de l'heure, nous, nous sommes sur un complexe sportif multisalles.

Laurent FOUGEROUS : Cela a permis de libérer des créneaux qui étaient réservés mais non utilisés.

Eliane BERTIN : Qui va gérer les chèques d'aller et retour de location ? A l'accueil de la mairie ?

Bernard ROMIER : Nous allons créer une régie. Qui est pour voter le nouveau règlement intérieur.

Vote :

29 Voix Pour – 0 Voix Contre- 0 Voix Abstention

4°- Urbanisme

a- Retrait délibération n° 2014/72

b- Lancement procédure modification P.L.U.

Mario SCARNA : le 24/10/2014, nous avons pris une délibération mettant en modification notre PLU. Cette modification avait 4 points principaux et le 3^{ème} point tel que nous l'avons écrit peut emmener à confusions. Dans notre esprit c'était supprimer les COS. Nous n'avons pas obligation de rendre conforme le PLU à la loi ALLUR, car notre PLU est antérieur à la loi ALLUR. Pour éviter tout ambiguïté, il convient de retirer la délibération n° 2014/72 et notamment l'objectif n° 4 qui consistait à « intégrer les évolutions réglementaires de la loi A.L.U.R sur le P.L.U. » et reprendre une délibération et modifier cet objectif selon la formulation suivante : « prendre en compte la suppression des COS » qui est une mesure d'application immédiate.

Renée TORRES: Je n'ai pas compris, les décrets d'application pour les autres modifications à part les COS, ne sont pas parus ?

Mario SCARNA : L'objectif de l'Etat était surtout au niveau des COS pour permettre la densification. Les décrets vont paraître.

Bernard ROMIER: Je vous propose de retirer la délibération et de voter la 2^{ème} délibération qui est plus restrictive.

Vote :

29 Voix Pour – 0 Voix Contre- 0 Voix Abstention

5°-Désignation 2 délégués ENS

Mario SCARNA : Lors de la présentation du rapport d'activité de la CCVL, nous en avons parlé, Le plateau de Méginand et les vallons du Charbonnières, du Ribbes et du Ratier sont des espaces naturels et agricoles présentant un grand intérêt écologique. C'est une compétence départementale. A ce titre un comité de pilotage a été nommé et constitué d'une représentation de l'ensemble des communes qui sont dans le plateau de Méginand.

Environ 852 hectares, Grézieu il y a 136 hectares soit 16 % et 35 % au niveau de la CCVL. Le plan de gestion a été donné à la commune de Tassin la demi-lune. Il faudrait 2 délégués de la commune pour représenter la commune. Les réunions sont en journée, jamais le soir.

Bernard ROMIER : Julie Rosses est candidate, y a-t-il quelqu'un d'autre ?

Eric PRADAT : Je veux bien, s'il n'y a pas d'autre volontaire.

Bernard ROMIER : Je vous propose de voter à main levée pour désigner Julie ROOSES et Eric PRADAT.

Vote :

29 Voix Pour – 0 Voix Contre- 0 Voix Abstention

6°- Affaires Scolaires

a- Participation Rased

Monia FAYOLLE : Le RASED c'est Réseau d'Aide Spécialisées aux Elèves en Difficulté. Vous avez 10 communes concernées : Brindas, Craponne, Grézieu-La-Varenne, Messimy, Pollionnay, St-Laurent de Vaux, Ste Consorce, Thurins, Vaugneray et Yzeron.

Le réseau nous a transmis un budget prévisionnel 2015 qui est de 3450 € et le principe c'est que l'on partage en fonction du nombre d'élèves.

Nous sommes en 3^{ème} position du nombre d'élèves donc nous avons un taux de 14,89 % de la somme soit **513,81 €**.

Renée TORRES: Le RASED existe depuis longtemps et chaque fois, on me demandait ce qu'ils achetaient, pour quoi faire. Là nous n'avons rien dans la note de présentation.

Monia FAYOLLE: Je ne savais pas qu'il fallait le mettre.

Bernard ROMIER : Je ne pense pas.

Renée TORRES: Si cela avait été écrit je n'aurais pas posé la question.

Monia FAYOLLE: 2250 € de fonctionnement et 1200 € de meuble de rangement, destructeur de documents.

Bernard ROMIER :

Vote :

29 Voix Pour – 0 Voix Contre- 0 Voix Abstention

B° Points ne donnant pas lieu à délibérations

1°- Arrêtés pris dans le cadre de la délégation générale

2° - Points ne donnant pas lieu à débats

a) Questions Ecrites

Pas de question écrite

b) Questions Orales

Pas de question orale

3°- Syndicats et Commissions

Prochain Conseil Municipal prévu le 30 janvier 2015 à 19H00.

Fin de séance

Bernard ROMIER,

Maire de Grézieu-la-Varenne